Partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine

2005/2241(INI) - 27/02/2006

Le Conseil a adopté une série de conclusions sur les relations de l'UE avec l'Amérique latine. Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

-Le Conseil réaffirme l'importance du partenariat stratégique entre l'UE et l'Amérique latine et est résolu à le renforcer davantage : dans ce contexte, il accueille avec satisfaction la communication de la Commission et attend avec intérêt la communication que la Commission doit présenter sur les relations avec les Caraïbes ;

-Le Conseil souligne que l'objectif de l'UE est de continuer à coopérer étroitement avec l'Amérique latine afin de promouvoir ses valeurs et d'œuvrer à la paix et à la sécurité, à la protection et à la promotion des droits de l'homme et au renforcement de la participation citoyenne et de la démocratie. Le partenariat stratégique envisagé avec cette région a pour objectif essentiel d'assurer la cohésion sociale, le développement durable, y compris la protection de l'environnement et le renforcement de la gouvernance environnementale internationale dans le cadre des Nations unies, de favoriser l'intégration et la stabilité régionales. Il servira également à renforcer les institutions démocratiques, la bonne gouvernance et l'État de droit, à lutter contre la drogue et la criminalité organisée, y compris la traite des êtres humains, à promouvoir l'égalité entre les sexes, les droits des enfants et des populations autochtones ainsi qu'à traiter les questions de migration et de sécurité humaine dans toutes ses dimensions ;

-Le Conseil rappelle que l'UE et l'Amérique latine croient à l'importance d'un système multilatéral efficace, qui donne un rôle central aux Nations unies, pour répondre aux menaces et aux défis au niveau de la planète. Il salue et appuie le rôle important que joue l'OEA pour soutenir la stabilité régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes ;

-Le Conseil se félicite des initiatives visant à développer un dialogue sectoriel, y compris en matière de cohésion sociale et d'environnement, et tout particulièrement de la recommandation visant à organiser des réunions ministérielles sur la politique de l'environnement. À cet égard, le Conseil constate qu'il faut entretenir un véritable dialogue politique adapté aux besoins, que ce soit avec la région dans son ensemble, avec les diverses sous-régions ou avec les différents pays. Ce dialogue devrait porter sur le renforcement de la capacité des 2 régions à coopérer sur les questions de portée mondiale qui les concernent l'une et l'autre (en particulier, questions liées au maintien de la paix, à la prévention des crises, à la lutte contre le terrorisme et à la réaction aux catastrophes naturelles). La participation croissante des pays d'Amérique latine aux actions de maintien de la paix mérite plus particulièrement le soutien de l'UE, dans ce contexte ;

-Le Conseil souligne que la coopération mise en œuvre par la Communauté en Amérique latine pour la période 2007-2013 devrait mettre au 1er rang de ses objectifs l'éradication de la pauvreté, le développement durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut en outre faire preuve de cohérence dans la politique de développement et différencier cette coopération en fonction des besoins, des stratégies, des priorités et des atouts qui sont ceux des pays d'Amérique latine et la mettre en œuvre conformément aux engagements pris dans la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en s'efforçant d'améliorer la coordination et l'harmonisation entre les différents donateurs et l'adaptation aux systèmes des pays bénéficiaires. L'affectation des ressources prévues devrait se faire, selon le Conseil, dans le respect des principes définis dans la déclaration commune sur le Consensus européen en matière de développement et compte tenu de l'importance que l'UE accorde à l'Amérique latine. Ce dernier salue

la volonté de plusieurs pays d'explorer et de mettre en œuvre, de leur propre initiative, des mécanismes innovants de financement du développement, tels que la facilité de financement international, la facilité internationale de financement pour l'immunisation ou un prélèvement sur les billets d'avion. Dans ce cadre, les envois de fonds des travailleurs émigrés constituent également un levier important pour le développement ;

-Le Conseil est convaincu qu'une coopération plus efficace et une meilleure compréhension mutuelle entre les 2 régions peuvent être développées par le biais de l'éducation, de la recherche scientifique et de la culture. La création, d'ici 2005, d'un espace commun de l'enseignement supérieur UE-ALC sera une étape déterminante dans cette direction. Il entend également que l'UE redynamise ses relations économiques et commerciales avec l'Amérique latine et crée un environnement propice à la promotion des échanges et aux investissements. À cet égard, le Conseil accueille avec intérêt la recommandation visant à intensifier le dialogue réglementaire, y compris sur des questions telles que les entraves aux échanges et aux investissements, ainsi que l'organisation du 1er Sommet commercial UE-ALC à l'occasion du Sommet UE-Amérique latine/Caraïbes de Vienne (prévu pour mai 2006) ;

-Tout en réaffirmant son attachement aux négociations multilatérales en cours à l'OMC dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, le Conseil rappelle que l'UE a pour objectif stratégique de renforcer le partenariat birégional entre l'UE et l'Amérique latine à travers un réseau d'accords d'association, impliquant tous les pays de la région et visant à promouvoir l'intégration de la région dans son ensemble. Il demande à nouveau que l'on fasse aboutir les négociations en vue de conclure dès que possible un accord d'association UE-Mercosur et espère également l'ouverture rapide de négociations d'association avec la Communauté andine et l'Amérique centrale ;

-Le Conseil estime enfin qu'un dialogue devrait avoir lieu entre tous les acteurs concernés, notamment avec les partenaires latino-américains, pour s'assurer que les 2 régions partagent la même détermination à aller de l'avant. Il invite toutes les parties concernées à donner un suivi concret aux recommandations figurant dans la communication de la Commission et dans les présentes conclusions.